

Ils sont proposés aux enfants, dans les locaux de la crèche, aménagés en fonction des besoins des enfants et du projet pédagogique, basé sur la liberté motrice.

C'est aussi un lieu d'échanges et d'informations.

Temps ludothèque

Une ludothèque est à disposition des assistantes maternelles qui peuvent emprunter jouets et livres en fonction des âges des enfants accueillis.

Bibliothèques

Des animations mensuelles sont organisées pour les assistantes maternelles et les enfants dans plusieurs bibliothèques de quartiers.

Crèche Familiale du CHRU de Tours

Hôpital Bretonneau
2 boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex 9

tél : 02 47 47 47 67

secretariat.creche@chu-tours.fr

Crèche familiale

du CHRU de Tours



Rédaction : Crèche familiale - conception graphique : direction de la communication - impression : reprographie - version : janvier 2025

Présentation

La crèche familiale du CHRU de Tours propose un accueil de votre enfant au domicile d'une assistante maternelle, rémunérée par le CHRU.

Cette crèche est placée sous la responsabilité d'une équipe de professionnelles de la petite enfance, puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants qui accompagne les assistantes maternelles dans l'accueil de l'enfant, à leurs domiciles et lors de regroupements organisés au sein de la crèche.

**La crèche familiale accueille
les enfants de 0 à 3 ans
sur une amplitude horaire variant
de 6h à 22h
du lundi au vendredi
avec possibilité d'accueil 1 samedi sur 2**

Horaires d'ouverture administrative :

du lundi au vendredi
entre 8h et 18h en période scolaire

et entre 8h30 et 17h30
pendant les vacances scolaires

Équipes

La Directrice Puéricultrice

- Coordonne le service.
- Gère les relations avec les familles.

Les Assistantes Maternelles

- Sont agréées par le président du Conseil Départemental.
- Accueillent les enfants à leur domicile.
- Accompagnent les enfants dans leur développement en adéquation avec le projet pédagogique de la structure et les valeurs éducatives des familles.
- Elles évaluent le développement physique et psychologique de l'enfant, ainsi que son état de santé.
- Elles sont disponibles et à l'écoute des familles.

Les Puéricultrices

- Référentes d'un groupe d'assistantes maternelles, elles les accompagnent au quotidien à leur domicile et sur les temps d'accueil collectif à la crèche familiale.

Les Éducatrices de jeunes enfants

- Accompagnent les assistantes maternelles dans la prise en charge des enfants au quotidien sur les temps d'accueil collectif et au domicile.
- Guident les assistantes maternelles dans la mise en place du projet pédagogique à leur domicile.

L'Adjoint administratif

- Accueille et renseigne le public.
- Assure le suivi administratif de la structure.

La Pédiatre :

- Présente 1/2 journée par semaine, est la référente santé et accueil inclusif au sein de la crèche.

Crèche familiale

Pré-inscription

Le rendez-vous de préinscription se fait à partir du 6^{ème} mois de grossesse.

Les parents sont reçus, sur rendez-vous, par un des membres de l'équipe d'encadrement à la crèche familiale.

Ils devront fournir le n° d'allocataire CAF, un planning prévisionnel type des besoins d'accueil de l'enfant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant (s'il est né).

Le dossier sera étudié lors de la commission crèche et la famille sera mise en relation avec une assistante maternelle.

Préinscription faite le
pour un forfait estimé àheures par mois.

La copie du livret de famille ou de l'acte de naissance doit être adressé **au plus tard un mois après la naissance de l'enfant.**

Inscription

L'inscription définitive a lieu avec la directrice de la crèche, après rencontre de l'assistante maternelle.

Une période de 15 jours d'adaptation est à prévoir.